

SOCAN

RAPPORT FINANCIER 2009



MESSAGE DU CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES DE LA SOCAN

Malgré la situation économique difficile en 2009, la SOCAN a perçu 249,0 millions \$ et réparti un chiffre record de 210,3 millions \$ en redevances à ses membres et aux organisations de droits d'exécution (ODE) internationales affiliées. Les raisons pour lesquelles nous avons été en mesure d'offrir un tel rendement à nos membres, malgré cette année difficile, comprennent :

- La perception pour la première fois de revenus de la radio par satellite (tarif 25), soit 12,9 millions pour la période 2005-2009. Ce nouveau tarif couvre la communication au public, par des moyens de télécommunication, d'œuvres musicales aux abonnés privés à la radio par satellite. La Commission du droit d'auteur du Canada a approuvé ce tarif en 2009, quoique cette décision soit actuellement en cours de réexamen judiciaire.
- De 2008 à 2009, nous avons reçu les revenus des sonneries téléphoniques (tarif 24) pour les années 2003 à 2008. Au total, nous avons perçu 9,5 millions pour cette période, lesquels ont été répartis en novembre 2009 entre les membres rémunérés pour les exécutions de sonneries. En février 2010, la SOCAN a commencé à répartir les revenus courants pour les sonneries, en commençant par les exécutions qui ont eu lieu au cours du premier trimestre de 2009.
- Nous avons perçu 2,9 millions des radios commerciales (tarif 1A) en plus des montants que nous avons déjà reçus pour la période de janvier 2003 à novembre 2005, à la suite de la décision de la Commission du droit d'auteur d'octobre 2005 d'augmenter le taux applicable pour cette période. Nous n'avons toutefois pas été en mesure de répartir cette augmentation en raison d'une demande de réexamen judiciaire et de la tenue d'audiences. Par conséquent, nous avons entrepris en mai et en août 2009 deux répartitions spéciales totalisant 7,1 millions, incluant les 2,9 millions mentionnés ci-dessus, qui représentent les périodes d'exécution de janvier 2003 à juin 2008.

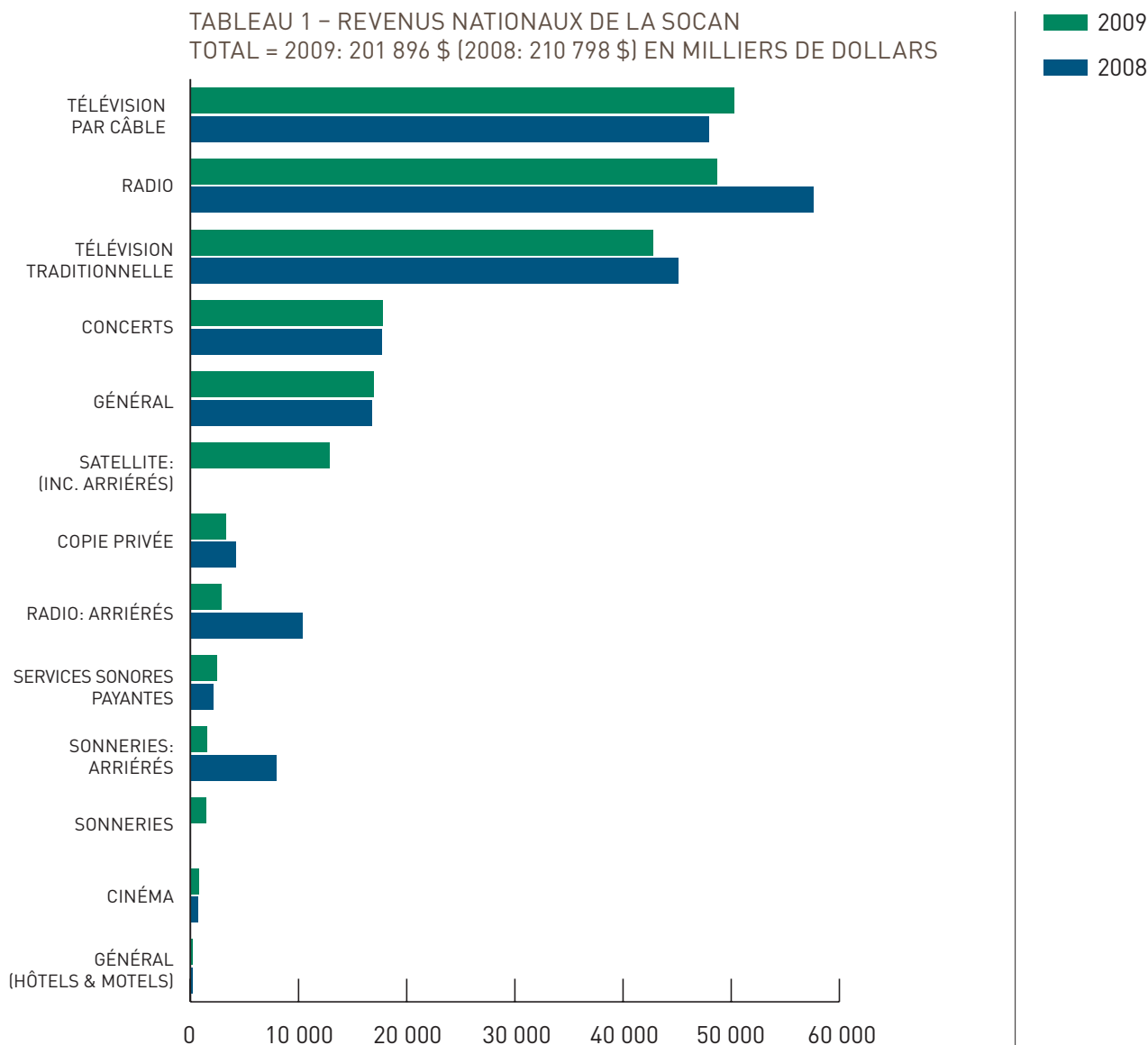
La SOCAN a toutefois dû faire face à certains défis en 2009. En 2005, la Commission du droit d'auteur du Canada a modifié la base de revenus des tarifs de la radio commerciale (tarif 1A) des « revenus bruts » aux « revenus publicitaires » à partir de l'année 2003. Les radiodiffuseurs ont interprété cette nouvelle base comme leur permettant d'en déduire la juste valeur au marché de ce qu'ils considèrent comme des « services de production ». L'interprétation de cette nouvelle base a été soumise à la Cour fédérale. Le tribunal de première instance a déclaré que les diffuseurs pouvaient exclure la juste valeur au marché des « services de production ». Par conséquent, en 2009, plusieurs diffuseurs ont déduit de leurs droits de licence du tarif 1A les montants qu'ils croient avoir payé en trop pour la période de 2003 à aujourd'hui. Or, la Cour d'appel fédérale a établi que les diffuseurs devaient démontrer la valeur de leurs « services de production » afin de les exclure de la base selon laquelle le tarif est calculé. À ce jour, cela n'a pas encore été fait. Par conséquent, la SOCAN a demandé aux diffuseurs de lui remettre les montants déduits, plus les intérêts. Ces sommes demeurent en souffrance.

REVENUS GÉNÉRAUX

La SOCAN a réalisé des revenus de 249,0 millions \$ en 2009 (2008 : 255,7 millions \$), une diminution de 2,6 pour cent ou 6,7 millions \$. En excluant les redevances sur la copie privée et un paiement unique d'arriérés, les revenus de la SOCAN ont fléchi de 2,1 pour cent par rapport à 2008.

Il y a trois sources de revenus : les exécutions nationales (radio, télévision, câble, services sonores payants, concerts, films, sonneries, radio par satellite, Internet et autres tarifs généraux au Canada), les revenus de source étrangère (provenant des ODE internationales affiliées) pour les exécutions des œuvres de nos membres dans le monde et les redevances de copie privée.

TABLEAU 1 – REVENUS NATIONAUX DE LA SOCAN
 TOTAL = 2009: 201 896 \$ (2008: 210 798 \$) EN MILLIERS DE DOLLARS



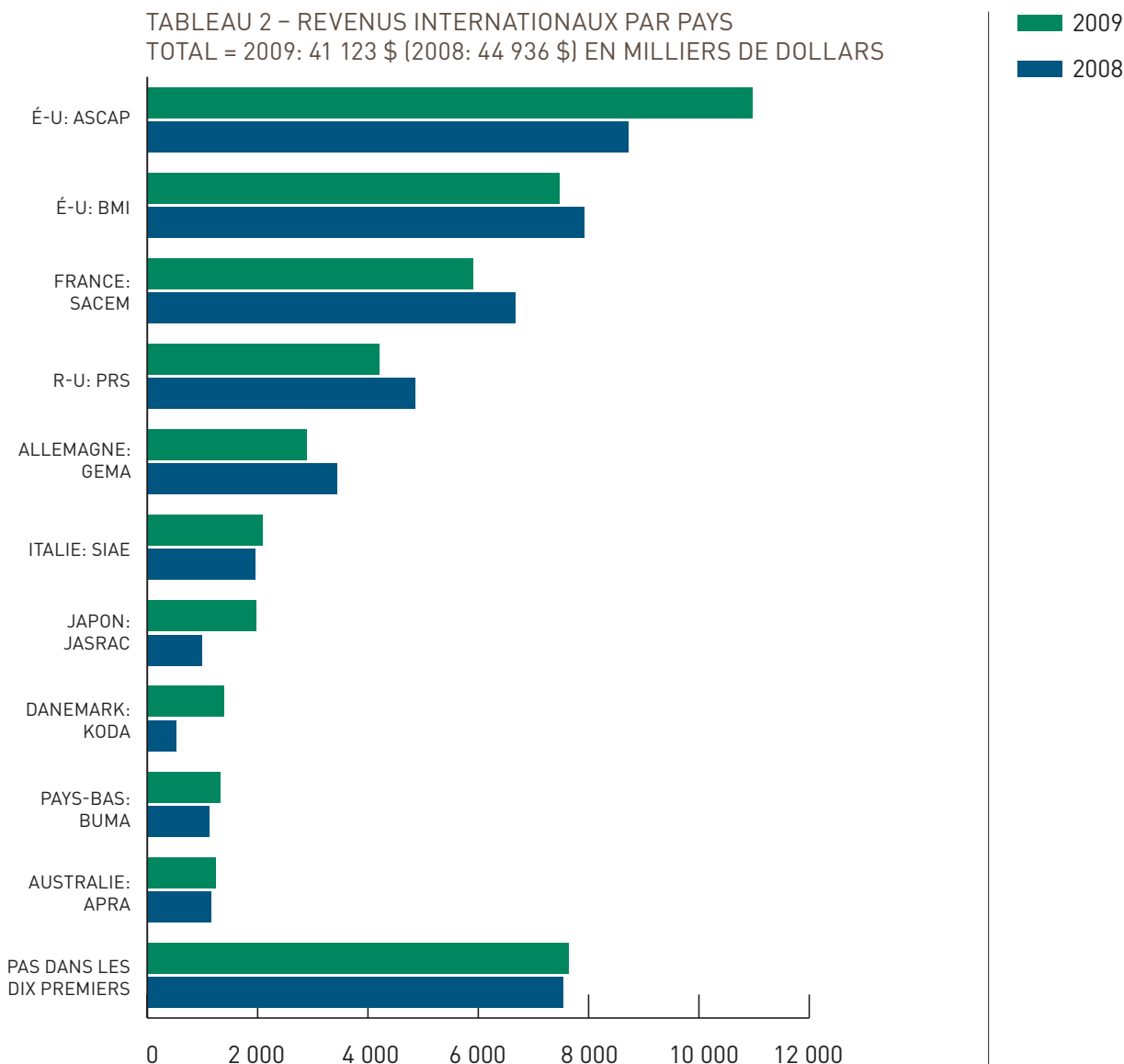
REVENUS NATIONAUX

Tel que l'indique le tableau 1, les revenus nationaux de la SOCAN ont diminué de 8,9 millions en 2009 à 201,9 millions (2008 : 210,8 millions). Les revenus nationaux comprennent les droits d'exécution, 198,6 millions (2008 : 206,6 millions) et la copie privée, 3,3 millions (2008 : 4,2 millions).

REVENUS DE DROITS D'EXÉCUTION

Le fléchissement annuel des revenus de droits d'exécution a été de 8,0 millions. Les principales augmentations sont attribuées à la première perception des arriérés sur la radio par satellite (12,9 millions); aux résultats des revenus d'abonnement et des revenus publicitaires du câble (une augmentation de 2,3 millions par rapport à 2008); au sursaut des revenus sur les sonneries pour l'année courante (1,4 million) et à la hausse des autres sources de revenus (0,5 million). Ces hausses ont été amputées des retenues effectuées par les radiodiffuseurs sur leurs droits de licences du tarif 1A, soit un montant de 5,9 millions, litige concernant un changement dans la définition des revenus publicitaires contenue dans le tarif. L'année 2009 a également vu une diminution de 3,0 millions des revenus de la SOCAN sur la publicité à la radio et une réduction à la télévision de 2,3 millions. Le moment de la perception annuelle a eu un impact négatif

TABLEAU 2 – REVENUS INTERNATIONAUX PAR PAYS
 TOTAL = 2009: 41 123 \$ (2008: 44 936 \$) EN MILLIERS DE DOLLARS



de 7,5 millions sur les arriérés sur la radio 1A (janvier 2003 - novembre 2005) et de 6,4 millions sur les arriérés sur les sonneries (2003-2008).

En excluant les effets d'événements tels que la perception des arriérés en 2008 et 2009, et les déductions des radiodiffuseurs concernant les services de production, tel qu'indiqué ci-dessus, les revenus de droits d'exécution de la SOCAN ont fléchi de 0,6 pour cent en 2009.

Notons que la SOCAN perçoit depuis 2008 les droits de licence Internet (tarif 22A) sur les services de musique en ligne. Nous avons perçu jusqu'ici 11,1 millions pour la période de 1996 à 2009. Le tarif étant encore l'objet d'un réexamen judiciaire, le versement des redevances aux membres a été reporté jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu.

REDEVANCES DE COPIE PRIVÉE

La SOCAN est membre de la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP). La SCPCP perçoit les revenus de copie privée provenant de la vente de supports d'enregistrement vierges comme les CD et bandes magnétiques. Ces sommes sont réparties en fonction des œuvres qui bénéficient d'exécutions radiophoniques et de disques vendus. La SOCAN réclame ensuite des redevances de copie privée au nom des membres qui lui ont confié le droit de percevoir ces redevances. En 2009, la SOCAN a

reçu 3,3 millions (2008 : 4,2 millions) de la SCPCP.

Pour 2009, les revenus de copie privée de la SOCAN viennent de l'analyse de la SCPCP pour les œuvres qui ont bénéficié d'exécutions radiophoniques et de disques vendus pour les années 2000 à 2008. La SOCAN continue de ne déduire que les frais directs découlant de la répartition de ces redevances. En 2009, ces frais directs ont été en moyenne de 4,5 pour cent (2008 : 2,3 pour cent), cette augmentation étant une conséquence directe de la réception de revenus moindres.

REDEVANCES INTERNATIONALES

Les redevances provenant des ODE internationales affiliées ont augmenté de 2,2 millions en 2009, pour un total de 47,1 millions (2008 : 44,9 millions). Cette hausse est en partie attribuable à un gain de 1,9 million dû au taux de change, principalement en raison du redressement du dollar US et du Yen japonais.

Le tableau 2 (p. 4) montre la ventilation des revenus étrangers en provenance des dix ODE les plus importantes au cours des deux dernières années et le sommaire total des autres ODE. Les deux ODE les plus importantes pour les membres de la SOCAN ont été l'ASCAP et BMI, aux États-Unis, auprès desquelles environ 18,5 millions ont été perçus en 2009, ce qui représente 39,1 pour cent du total des redevances internationales. L'ODE suivante, par ordre d'importance, a été la SACEM, en France, qui a généré des redevances de 5,9 millions, soit 12,5 pour cent du total des redevances internationales. Les dix sociétés les plus importantes comptent pour 83,8 pour cent des redevances internationales de la SOCAN.

Le tableau 5 (p. 9) montre en détail les revenus internationaux reçus de chaque ODE et les répartitions que la SOCAN a payées à chacune d'elles en 2009.

DÉPENSES

Les dépenses administratives nettes de la SOCAN (dépenses brutes moins les autres revenus, principalement d'investissement et de location) se sont élevées à 36,4 millions en 2009 par rapport à 35,2 millions l'année précédente. Les mesures énergiques de contrôle des coûts prises par la direction signifient que les dépenses administratives ont en fait diminué de 0,8 million mais, malheureusement, les taux d'intérêt réduits ont entraîné une baisse des autres revenus de 2,0 millions, ce qui a abouti à une augmentation nette des dépenses de 1,2 million. Les dépenses administratives nettes de 2009 ont représenté 14,6 pour cent des revenus totaux (2008 : 13,8 pour cent).

Les trois activités essentielles de la SOCAN, soit la perception des droits de licence (Service des Licences), l'enregistrement des œuvres déclarées et l'analyse des exécutions (Opérations de répartition) et l'assistance aux membres (Service des membres), représentent au total 19,5 millions (2008 : 20,2 millions), soit juste un peu moins de la moitié de nos dépenses.

Les coûts en infrastructure, comme les Technologies d'information ainsi que l'Équipement et l'Administration, représentent 11,0 millions (2008 : 10,5 millions), ou approximativement le quart du total, et les autres services de soutien comme les Finances, le Service juridique, les Communications et Marketing ainsi que les Ressources humaines, etc., représentent l'autre quart du total. La Fondation SOCAN a reçu un soutien de 1,4 million en 2009 et de 1,3 million en 2008.

Tel que l'indique le tableau 3 (p. 6), les dépenses brutes de la SOCAN de 42,1 millions \$ en 2009 ont diminué de 1,8 pour cent par rapport à 2008. Voici quelques explications des dépenses de 2009 par rapport à 2008 par poste, avec le pourcentage du total des dépenses brutes entre parenthèses, comme le montre le tableau.

SALAIRES ET AVANTAGES (66,1 POUR CENT)

Le plus gros poste de dépenses de la SOCAN demeure celui des ressources humaines, avec 327 employés à plein temps et à temps partiel répartis dans cinq bureaux à travers le pays. En 2009, la rémunération a chuté de 218 000 \$ par rapport à l'année précédente, en raison surtout de la réduction des coûts de retraite et des autres avantages.

TABLEAU 3 - DÉPENSES BRUTES PAR TYPE DE DÉPENSE : 2009 (42 059 \$) ET 2008 (42 813 \$)

	Gross Expenses		Variance 2009-2008	(Inc.)/Dec. from 2008 to 2009	2009 Expense Type as a percentage of Total Gross Expense
	2009	2008			
	\$	\$	\$	%	%
Salaires et avantages	27 796	28 014	218	0,8	66,1
Exploitation des bureaux	3 115	3 392	277	8,2	7,4
Occupation des bureaux	2 050	2 128	78	3,7	4,9
Communicatons, Marketing, Liaison	1 484	1 707	223	13,1	3,5
Intendance	1 536	1 509	(27)	(1,8)	3,6
Autres	1 558	1 450	(108)	(7,4)	3,7
Administration des tarifs	1 003	1 331	328	24,6	2,4
Fondation	1 379	1 290	(89)	(6,9)	3,3
Traitement des données	1 228	1 039	(189)	(18,2)	2,9
Administration du droit d'auteur	781	797	16	2,0	1,9
Membres	129	156	27	17,3	0,3
Total des dépenses brutes	42 059	42 813	754	1,8	100,0

EXPLOITATION DES BUREAUX (7,4 POUR CENT)

Les dépenses de ce poste budgétaire couvrent l'achat d'équipement, les contrats de location, le téléphone, les fournitures de bureau, abonnements, expéditions, assurances, etc. Il y a eu une diminution de 277 000 \$ par rapport à 2008 qui s'explique en partie par une réduction de la perte attribuable au taux de change sur les comptes bancaires en devises américaines et des importantes fluctuations du dollar canadien au cours de l'année.

ADMINISTRATION DES TARIFS (2,4 POUR CENT)

Ce poste de dépenses inclut des coûts relatifs aux initiatives de réforme du droit d'auteur et des frais de comparution devant la Commission du droit d'auteur pour l'approbation des changements apportés aux tarifs. Le chiffre de 2009 a chuté de 328 000 \$ par rapport à l'année précédente, en raison des audiences sur le tarif 1A des radios commerciales en 2008.

COMMUNICATIONS, MARKETING, LIAISON (3,5 POUR CENT)

Ce poste inclut les coûts de publicité, les galas, les magazines, le site Internet de la SOCAN, les commandites d'événements de l'industrie, l'impression et le design. Les dépenses ont fléchi de 223 000 \$ par rapport à 2008, en partie en raison de la réduction des engagements en matière de commandite et des frais d'impression et d'une conception visuelle maison plus efficace.

LES RÉPARTITIONS DE LA SOCAN

Les répartitions totales de la SOCAN en 2009 ont été de 210,3 millions (2008 : 198,2 millions), incluant les répartitions spéciales présentées ci-dessous. Sur ce montant, les redevances d'exécution ont totalisé 207,4 millions en 2009 (2008 : 194,1 millions) et celles de copie privée ont été de 2,9 millions (2008 : 4,1 millions). Les avances aux membres sont reflétées dans ces nombres. Excluant les avances, les répartitions totales de la SOCAN en 2009 ont été de 206,9 millions (2008 : 192,7 millions). D'autres détails sont illustrés au tableau 6 (p. 10).

TABLEAU 4 – RÉPARTITIONS AUX AUTEURS/COMPOSITEURS SOCAN 2009 ET 2008 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Montant de répartition aux auteurs/compositeurs			Nombre d'auteurs/compositeurs			Répartition moyenne par auteur/compositeur		
	2009	2008	%	2009	2008	%	2009	2008	%
Télé par câble	8 948	8 636	3,6	9 803	9 490	3,3	913	910	0,3
Télé traditionnelle	9 450	9 069	4,2	6 899	7 183	(4,0)	1 370	1 263	8,5
Radio (recensement)	5 327	4 618	15,4	5 676	4 941	14,9	939	935	0,4
Radio (sondage)	2 561	2 268	12,9	15 287	14 240	7,4	168	159	5,2
Radio (SRC)	2 310	1 942	18,9	9 191	8 803	4,4	251	221	13,9
Concerts	1 861	1 454	28,0	5 613	4 749	18,2	332	306	8,3
Cinéma	20	16	25,0	1 004	1 045	(3,9)	20	15	30,1
Services sonores payants	311	347	(10,4)	7 856	7 320	7,3	40	47	(16,5)
Sociétés internationales affiliées	37 309	34 308	8,7	12 750	11 576	10,1	2 926	2 964	(1,3)
Copie privée	961	1 128	(14,8)	7 418	5 846	26,9	130	193	(32,9)

Note : ces sommes sont normatives et excluent toutes répartitions spéciales.

LES RÉPARTITIONS SPÉCIALES

La SOCAN a effectué trois répartitions spéciales en mai, août et novembre 2009 (incluses dans le total de 206,9 millions).

En 2009, deux répartitions spéciales ont eu lieu pour la radio commerciale (tarif 1A) pour un total de 7,1 millions. Sur ce montant, 5,1 millions concernent les périodes d'exécution du 1^{er} trimestre 2003 au 3^e trimestre 2006, qui précèdent l'établissement de trois fonds radiophoniques distincts. Le reste correspond aux exécutions ayant eu lieu entre le 4^e trimestre 2006 et le 2^e trimestre 2008, pour lesquelles 1,4 millions ont été payés grâce au fonds du recensement radio et 0,6 million grâce au fonds du sondage radio.

En mai 2009, la SOCAN a réparti un montant additionnel de 1,2 million de recettes étrangères provenant de l'accumulation de petits paiements reçus par erreur des organisations affiliées. Conformément à la CISAC (la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs, dont la SOCAN est membre) la pratique relative au traitement des redevances de moins de 50 \$ reçues par erreur est de ne pas les remettre aux organisations de droits d'exécution. Cette répartition touche à tous les membres actifs de la SOCAN et est proportionnelle aux redevances préalablement payées (de novembre 2004 à août 2007) pour les exécutions à l'étranger des périodes de répartition de la SOCAN du 1^{er} trimestre 2004 au 4^e trimestre 2007.

En novembre 2009, il y a eu pour la première fois une répartition spéciale des sonneries téléphoniques d'un montant de 9,5 millions pour la période d'exécution de janvier 2003 à décembre 2008.

RÉPARTITIONS AUX AUTEURS OU COMPOSITEURS

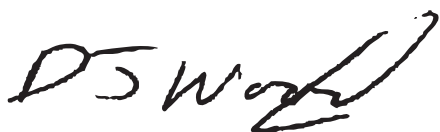
Le tableau 4 présente la moyenne des répartitions par auteur ou compositeur (excluant toutes les répartitions spéciales associées aux revenus nationaux de 2009 et 2008). Cette moyenne se compose de deux éléments : le *montant réparti aux auteurs ou compositeurs*, qui est alors divisé par le *nombre d'auteurs ou compositeurs*. Cette moyenne varie d'année en année si l'un de ces éléments varie.

En 2009, la variation de la moyenne des répartitions par auteur ou compositeur est négligeable pour la télévision par câble et le recensement radio. Dans les deux cas, l'augmentation du montant réparti et du nombre d'auteurs ou compositeurs a été pratiquement la même.

La moyenne des répartitions provenant de la télévision traditionnelle, de la radio, de Radio-Canada, des concerts et du cinéma a connu, par auteur ou compositeur, une augmentation de 8,5 pour cent,

5,2 pour cent, 13,9 pour cent, 8,3 pour cent et 30,1 pour cent, respectivement. L'augmentation des revenus a été plus forte que celle du nombre d'auteurs ou compositeurs qui ont bénéficié des répartitions.

Pour les services sonores payants, les redevances internationales et la copie privée, la répartition moyenne par auteur ou compositeur a diminué de 16,5 pour cent, 1,3 pour cent et 32,9 pour cent, respectivement. Pour les redevances internationales, même si le montant de la répartition s'est accru en raison du moment où les paiements ont été effectués ou de l'accroissement des redevances, la progression du nombre d'auteurs ou de compositeurs a été plus rapide. Une somme moindre pour la copie privée a été répartie en 2009 et le nombre d'auteurs ou de compositeurs ayant eu des gains a augmenté, ce qui a eu pour résultat que les membres ont reçu en moyenne le tiers de moins qu'en 2008.



David Wood
Chef des affaires financières
juin 2010

TABLEAU 5 – REDEVANCES DE ET AUX SOCIÉTÉS AFFILIÉES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Pays		Revenus des sociétés affiliées		Répartitions aux sociétés affiliées	
		2009	2008	2009	2008
Argentine	SADIAC	206	117	26	20
Australie	APRA	1 245	1 161	843	732
Autriche	AKM	385	557	73	44
Belgique	SABAM	962	1 088	106	159
Brésil	Diverses	311	287	75	56
Republique Tchèque	OSA	113	102	8	8
Danemark	KOOA	1 389	521	103	59
Finlande	TEOSTO	519	379	44	61
France	SACEM	5 911	6 671	2 714	2 773
Allemagne	GEMA	2 886	3 448	603	409
Grèce	AEPI	181	146	6	7
Hong Kong	CASH	172	130	17	28
Hongrie	ARTISJUS	223	227	7	10
Irlande	IMRO	263	317	91	107
Israël	ACUM	108	174	16	4
Italie	SIAE	2 086	1 955	352	376
Japon	JASRAC	1 969	997	99	132
Mexique	SACM	49	127	26	25
Pays-Bas	BUMA	1 332	1 133	141	122
Norvège	TONO	307	289	32	33
Pologne	ZAIKS	562	327	19	37
Portugal	SPA	96	82	20	9
Roumanie	UCMR	125	298	28	29
Russie	RAO	74	90	14	6
Singapour	COMPASS	85	35	2	1
Slovaquie	SOZA	50	55	3	-
Afrique du Sud	SAMRO	275	196	31	33
Espagne	SGAE	1 094	1 122	203	130
Suède	STIM	583	635	489	277
Suisse	SUISA	525	440	98	110
Royaume-Uni	PRS	4 206	4 860	8 185	8 236
États-Unis*	(Voir ci-dessous)	18 498	16 701	56 637	52 282
Autres sociétés affiliées	(Voir ci-dessous)	333	269	148	41
Remboursements aux sociétés affiliées				(40)	(87)
TOTAL		47 123	44 936	71 219	66 269
États-Unis	ASCAP*	10 974	8 730	29 500	27 196
	BMI	7 481	7 917	24 883	23 121
	SESAC	43	54	2 254	1 965
Total États-Unis		18 498	16 701	56 637	52 282

Inclut les sociétés affiliées ayant distribué ou reçu 50 000\$ ou moins en 2007 et 2008 (Barbade/COSCAP, Bulgarie/MUSICAUTOR, Chili/SCD, Chine/MCSC, Colombie/SAYCO, Costa Rica/ACAM, Croatie/HDS, Cuba/ACDAM, Estonie/EAU, Inde/IPRS, Islande/STEF, Côte d'Ivoire/BURDA, Corée/KOMCA, Latvie/AKKA/LAA, Kazakhstan/KAZAK, Malaisie/MACP, Mali/ BUMDA, Les Îles Maurice/MASA, Pérou/APDAYC, Philippines/FILSCAP, Sénégal/BSDA, Slovénie/SAZAS, Taiwan/Diverses, Thaïlande/MCT, Trinidad/COTT, Turquie/MESAM, Uruguay/AGADU, Venezuela/SACVEN, Yougoslavie/SOKOJ).

TABLAU 6 – RÉPARTITION PAR FONDS, PAR TYPE DE MEMBRE ET AFFILIATION À ORGANISATION INTERNATIONALE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Répartitions normatives	Auteurs SOCAN		Éditeurs SOCAN		ODE Affiliée		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Télévision – Câble	8 948	8 636	15 017	14 423	14 999	14 725	38 964	37 784
Télévision – Traditionnelle	9 450	9 069	13 554	13 990	13 252	13 327	36 256	36 386
Radio et Général	-	-	-	-	-	-	-	-
Radio – Recensement	5 327	4 618	12 705	11 192	15 241	13 670	33 273	29 480
Radio – Sondages	2 561	2 268	5 142	4 842	6 473	6 165	14 176	13 275
Radio - SRC	2 310	1 940	1 659	1 546	2 397	2 359	6 366	5 845
Total Radio et Général	10 198	8 826	19 506	17 580	24 111	22 194	53 815	48 600
Concerts	1 861	1 454	4 784	2 993	6 909	3 912	13 554	8 359
Cinéma + services d'hôtels, de motels	20	16	313	356	442	508	775	880
Services sonores payants	311	347	608	697	968	1 106	1 887	2 150
	30 788	28 348	53 782	50 039	60 681	55 772	145 251	134 159
Organisations internationales affiliées	37 309	34 308	6 088	7 274	557	533	43 954	42 115
	68 097	62 656	59 870	57 313	61 238	56 305	189 205	176 274
Répartitions faites avant la date de paiement normale	146	492	272	880	-	-	418	1 372
	68 243	63 148	60 142	58 193	61 238	56 305	189 623	177 646
Copie privée	961	1 128	616	585	1 369	2 403	2 946	4 116
Total répartitions normatives	69 204	64 276	60 758	58 778	62 607	58 708	192 569	181 762
Répartitions spéciales Arriérés de Radio 1A								
Télévision – Câble	-	235	-	377	-	415	-	1 027
Télévision – Traditionnelle	-	327	-	486	-	513	-	1 326
Radio et Général	880	1 561	1 815	3 202	2 413	4 257	5 108	9 020
Radio – Recensement	219	486	531	1 188	658	1 496	1 408	3 170
Radio – Sondages	99	237	201	477	259	618	559	1 332
Radio - SRC	-	18	-	14	-	20	-	52
Concerts	-	56	-	114	-	169	-	339
Cinéma + services d'hôtels, de motels	-	1	-	10	-	15	-	26
Services sonores payants	-	19	-	37	-	58	-	114
International – divers	965	-	221	-	-	-	1 186	-
Sonneries	302	-	3 890	-	5 282	-	9 474	-
Total répartitions spéciales	2 465	2 940	6 658	5 905	8 612	7 561	17 735	16 406

	Auteurs SOCAN		Éditeurs SOCAN		ODE Affiliée		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Total répartitions								
Télévision – Câble	8 948	8 871	15 017	14 800	14 999	15 140	38 964	38 811
Télévision – Traditionnelle	9 450	9 396	13 554	14 476	13 252	13 840	36 256	37 712
Radio et Général	880	1 561	1 815	3 202	2 413	4 257	5 108	9 020
Radio – Recensement	5 546	5 104	13 236	12 380	15 899	15 166	34 681	32 650
Radio – Sondages	2 660	2 505	5 343	5 319	6 732	6 783	14 735	14 607
Radio – SRC	2 310	1 958	1 659	1 560	2 397	2 379	6 366	5 897
Total Radio et Général	11 396	11 128	22 053	22 461	27 441	28 585	60 890	62 174
Concerts	1 861	1 510	4 784	3 107	6 909	4 081	13 554	8 698
Cinéma + services d'hôtels, de motels	20	17	313	366	442	523	775	906
Services sonores payants	311	366	608	734	968	1 164	1 887	2 264
Sonneries	302	-	3 890	-	5 282	-	9 474	
	32 288	31 288	60 219	55 944	69 293	63 333	161 800	150 565
Organisations internationales affiliées	38 274	34 308	6 309	7 274	557	533	45 140	42 115
	70 562	65 596	66 528	63 218	69 850	63 866	206 940	192 680
Répartitions faites avant la date de paiement normale	146	492	272	880	-	-	418	1 372
	70 708	66 088	66 800	64 098	69 850	63 866	207 358	194 052
Copie privée	961	1 128	616	585	1 369	2 403	2 946	4 116
Total répartitions	71 669	67 216	67 416	64 683	71 219	66 269	210 304	198 168

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Nous avons vérifié le bilan de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique au 31 décembre 2009 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 19 février 2010

BILAN

(EN MILLIERS DE DOLLARS))

31 décembre 2009, avec les chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	8 680	16 085
Débiteurs et autres actifs (note 2)	9 626	13 495
Placements à court terme (note 3)	92 278	74 785
Autres titres (note 3)	94 126	86 094
Total	204 710	190 459
Immobilisations (note 4)	9 217	10 131
Actif au titre des prestations constituées – retraite (note 7)	3 035	1 883
Total	216 962	202 473
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres passifs (note 5)	6 769	7 689
Produits constatés d’avance (note 6)	16 340	7 277
Total	23 109	14 966
Passif au titre des prestations constituées – autres avantages sociaux futurs (note 7)	12 001	10 994
Redevances à payer aux titulaires de droits d’auteur musicaux (membres et sociétés affiliées)		
Provenant des répartitions	6 106	5 999
Provenant du fonds de répartition (note 8)	176 384	174 097
Total	182 490	180 096
	217 600	206 056
Actifs nets		
Perte non réalisée sur les placements	(638)	(3 583)
Engagements et éventualités (note 11)		
Total	216 962	202 473

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



administrateur



administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec les chiffres correspondants de 2008

	2009			2008		
	Droits d'exécution	Copies privées	Total	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Droits versés par les détenteurs canadiens de licences	198 638	-	198 638	206 611	-	206 611
Redevances provenant de sociétés affiliées à l'échelle internationale	47 123	-	47 123	44 936	-	44 936
Redevances pour copies privées	-	3 258	3 258	-	4 187	4 187
Total	245 761	3 258	249 019	251 547	4 187	255 734
Charges et autres produits						
Frais d'administration	(41 931)	(128)	(42 059)	(42 680)	(133)	(42 813)
Revenus d'investissements et de location (note 10)	5 631	-	5 631	7 577	-	7 577
Total	(36 300)	(128)	(36 428)	(35,103)	(133)	(35 236)
Bénéfice distribuable total	209 461	3 130	212 591	216 444	4 054	220 498
Produits affectés aux redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux (note 8)	209 461	3 130	212 591	216 444	4 054	220 498
Produits non répartis	-	-	-	-	-	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec les chiffres correspondants de 2008

	Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	
	2009	2008
Actifs nets au début de l'exercice	(3 583)	1 094
Variation nette du gain (de la perte) non réalisé(e) sur les placements	2 945	(4 677)
Actifs nets à la fin de l'exercice	(638)	(3,583)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec les chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Augmentation des redevances à payer aux titulaires de droits d'auteur musicaux	2 394	23 392
Cotisations de l'employeur au titre des avantages sociaux futurs	(1 958)	(2 322)
Éléments hors caisse		
Amortissement d'immobilisations	1 306	1 359
Charge au titre des avantages sociaux futurs	1 813	3 066
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement	12 012	(1 368)
Total	15 567	24 127
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(392)	(1 429)
Acquisition de placements à court terme, montant net	(17 493)	(13 845)
Achat d'autres titres, montant net	(5 087)	(5 604)
Total	(22 972)	(20 878)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(7 405)	3 249
Encaisse au début de l'exercice	16 085	12 836
Encaisse à la fin de l'exercice	8 680	16 085

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (la « SOCAN »), organisme sans but lucratif, a été constituée sans capital-actions le 16 mars 1990 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SOCAN administre les droits d'exécution publique ou par télécommunications d'œuvres musicales protégées par des droits d'auteur au Canada. La SOCAN perçoit des droits de licence au nom des titulaires de droits d'auteur musicaux selon des tarifs proposés par la SOCAN et approuvés par la Commission du droit d'auteur, tribunal fédéral quasi judiciaire. Les utilisateurs auxquels des licences sont émises peuvent s'opposer et s'opposent effectivement aux tarifs proposés, et des audiences publiques peuvent être tenues et le sont effectivement. La SOCAN y participe pour faire valoir les droits de ses membres et de ses affiliés internationaux. La SOCAN a également conclu avec des associations similaires dans le monde entier des ententes d'affiliation bilatérales prévoyant l'échange de redevances de droits d'auteur. Le total des produits, déduction faite des charges de fonctionnement, est réparti entre les membres et les sociétés affiliées pour le compte de leurs membres, conformément à des règles de répartition approuvées par le conseil d'administration. Les montants deviennent généralement distribuables lorsque les droits et redevances connexes sont reçus.

La SOCAN est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, elle est exemptée de l'impôt sur le revenu dans la mesure où elle respecte certaines dispositions de cette loi.

La Fondation SOCAN – The SOCAN Foundation (la « Fondation ») a été constituée le 13 mai 1976 par lettres patentes aux termes des dispositions de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) dont le mandat est de promouvoir et de faire progresser la publication, l'enregistrement, la distribution et l'exécution de la musique en général au Canada. La SOCAN a la capacité de contrôler la Fondation du fait que les conseils d'administration des deux organismes sont composés des mêmes administrateurs.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ce qui suit constitue un sommaire des principales conventions comptables suivies par la SOCAN, conventions qui sont en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A) INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE LES PLACEMENTS

La SOCAN désigne son encaisse comme détenue à des fins de transaction et l'évalue à sa juste valeur. Ses débiteurs sont classés à titre de prêts et créances, lesquels sont mesurés au coût après amortissement. Ses créditeurs et autres passifs sont classés sous les autres passifs financiers et sont mesurés au coût après amortissement.

Conformément à la décision du Conseil des normes comptables de ne pas exiger l'application des normes de présentation contenues aux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'ICCA de la part des organismes sans but lucratif, la SOCAN a décidé de ne pas adopter ces normes pour ses états financiers.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et autres actifs, des créditeurs et autres passifs ainsi que des redevances dues aux titulaires de droits d'auteur musicaux se rapproche de leur juste valeur en raison de l'imminence ou de la brièveté de l'échéance de ces instruments financiers.

B) PLACEMENTS

Les placements à court terme ont une échéance de moins d'un an. Les autres titres comprennent des placements à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est présentée à l'état de l'évolution des actifs nets.

Les titres à revenu fixe et les actions sont évalués au cours du marché à la fin de l'exercice, s'il est disponible. Si le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur estimative est calculée selon la valeur de titres comparables.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de placements ne sont pas considérés importants et sont passés en charges au moment où ils sont payés. Les acquisitions de placements et les opérations de vente sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les fonds devant être répartis ultérieurement sont investis dans des titres négociables de manière à fournir un rendement raisonnable au moment de la répartition.

C) REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, lequel est calculé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprend les intérêts créditeurs, les dividendes et le gain net (perte nette) à la vente de titres.

D) CONSTATATION DES DROITS ET DES REDEVANCES

Les droits versés par les détenteurs de licences canadiens et les redevances provenant des sociétés affiliées à l'échelle internationale sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé au prix d'un effort raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les redevances pour la copie privée sont comptabilisées au moment de leur réception.

E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations, autres que le terrain et les œuvres d'art, sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. Le terrain et les œuvres d'art sont comptabilisés au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimative. Les taux d'amortissement annuels utilisés sont les suivants :

Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	3,7 %
Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Mobilier, agencements et matériel	20,0 % - 33,3 %

F) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

i) Prestations de retraite

La SOCAN offre un régime de retraite comportant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées qui couvre la quasi-totalité des salariés de la SOCAN. Les salariés qui sont entrés au service de la SOCAN après le 1^{er} janvier 2009 ne sont pas admissibles au volet à prestations déterminées du régime de retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime de retraite prévoit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des bénéficiaires. Le volet à cotisations déterminées du régime prévoit des prestations de retraite fondées sur le montant des cotisations des employés et de l'employeur et le taux de rendement de ces cotisations.

Le coût du volet à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des salariés et au taux d'actualisation. Le taux d'actualisation appliqué aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du volet à prestations déterminées du régime de retraite, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le moins élevé des deux, de même que l'actif transitoire sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs, qui est de 10,6 ans (14,8 ans en 2008).

La plus récente évaluation actuarielle du volet à prestations déterminées du régime de retraite au titre de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2008 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 1^{er} janvier 2011.

Le coût du volet à cotisations déterminées du régime de retraite est fondé sur un pourcentage des gains des salariés ouvrant droit à pension.

SOCAN offre un régime complémentaire de retraite non enregistré à l'intention de ses dirigeants (« RCRD »), lequel prévoit des prestations de retraite supérieures au plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le RCRD n'est pas un régime capitalisé et son coût est établi de façon actuarielle.

ii) Avantages complémentaires de retraite

La SOCAN fournit certaines prestations aux salariés à la retraite et à leurs personnes à charge. Les prestations couvrent notamment les soins de santé et les soins dentaires. Le coût de ces prestations est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à l'aide des meilleures estimations de la direction quant à l'âge du départ à la retraite des salariés, au coût prévu des soins de santé et au taux d'actualisation. Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés couvert par ce régime est de 10,6 ans (14,8 ans en 2008).

Les salariés qui sont entrés au service de la SOCAN après le 1^{er} janvier 2009 ne sont pas admissibles au régime d'avantages complémentaires de retraite.

G) PLACEMENT DANS CANADIAN MUSIC RIGHTS JOINT VENTURE INC.

La SOCAN contrôle une filiale en propriété exclusive, Canadian Music Rights Joint Venture Inc. (« CMRJV »). CMRJV a été établie afin de permettre à la SOCAN de financer des coentreprises et d'y participer.

Dans ses états financiers, la SOCAN comptabilise sa participation dans CMRJV à la valeur de consolidation. Les activités de CMRJV ne sont pas importantes dans le cadre des présents états financiers.

H) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges ont été convertis au moyen des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes découlant de l'utilisation de ces méthodes de conversion sont inscrits à l'état des résultats.

I) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS:

Les débiteurs et autres actifs se composent des éléments suivants :

	2009	2008
Droits de licence à recevoir	7 209	10 803
Autres sommes à recevoir	1 409	1 005
Autres actifs	1 008	1 687
Total	9 626	13 495

3. PLACEMENTS À COURT TERME ET AUTRES TITRES

Les placements à court terme se composent d'acceptations bancaires ainsi que de bons du Trésor et de billets portant intérêt à des taux variant de 0,18 % à 0,38 % et venant à échéance entre le 3 février 2010 et le 30 septembre 2010. Ils comprennent également un fonds d'obligations constitué de divers instruments à court terme.

Les autres titres se composent de ce qui suit :

	2009		2008	
	Coût après amortissement	Juste valeur	Coût après amortissement	Juste valeur
Gouvernement du Canada				
Échéant dans au plus un an	-	-	3 302	4 341
Échéant après cinq ans	4 774	4 785	-	-
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada				
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	24 989	25 031	8 027	8 381
Échéant après cinq ans	26 891	27 273	16 630	17 702
Sociétés ouvertes				
Échéant dans au plus un an	13	13	3 223	3 032
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	9 592	9 765	17 344	17 494
Échéant après cinq ans	4 487	4 558	14 065	14 067
Garantis par une hypothèque				
Échéant après un an et dans au plus cinq ans	2 150	2 171	9 092	9 733
Actions				
Actions canadiennes	4 795	5 426	3 658	3 472
Actions étrangères	16 377	15 104	14 372	7 872
Total	94 068	94 126	89 713	86 094

Le tableau qui suit donne des précisions sur les modalités importantes et les expositions significatives au risque de taux d'intérêt de ces placements :

	2009	2008
	Taux effectif moyen	Taux effectif moyen
Gouvernement du Canada	0,13 %	2,50 %
Gouvernements provinciaux et administrations publiques et sociétés du Canada	3,52 %	4,56 %
Sociétés œvertes	4,39 %	5,57 %
Garantis par une hypothèque	2,46 %	4,05 %

Les intérêts créditeurs sur les placements susmentionnés sont calculés semestriellement.

4. IMMOBILISATIONS

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	3 073	-	3 073	3 073
Immeuble et améliorations apportées à l'immeuble	9 541	5 434	4 107	4 455
Améliorations locatives	131	49	82	115
Mobilier, agencements et matériel	17 480	15 621	1 859	2 392
Œuvres d'art	96	-	96	96
Total	30 321	21 104	9 217	10 131

L'amortissement compris dans les frais d'administration s'est élevé à 1 306 \$ (1 359 \$ en 2008).

5. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

	2009	2008
Créditeurs	2 354	1 935
Charges à payer	3 890	4 011
Remboursements de droits de licence	525	1 743
Total	6 769	7 689

6. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	2009	2008
Tarifs faisant l'objet d'un appel		
Internet (Tarif 22A)	11 144	5 107
Droits de licence reçus d'avance	5 196	2 170
Total	16 340	7 277

La SOCAN a perçu des droits de licence pour les services de musique en ligne (tarif 22A) pour les années 1996 à 2009; par contre, ces droits font toujours l'objet d'une révision judiciaire et le montant connexe de 11 144 \$ (5 107 \$ en 2008) a été reporté jusqu'au moment du verdict.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le tableau qui suit présente les régimes d'avantages sociaux des salariés de la SOCAN aux 31 décembre 2009 et 2008, dans l'ensemble :

	Régime de retraite		RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Obligations au titre des prestations constituées	37 895	25 739	9 398	7 177	4 078	3 260
Juste valeur des actifs des régimes	34 750	29 371	-	-	-	-
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	(3 145)	3 632	9 398	7 177	4 078	3 260

Les actifs du régime de retraite sont les suivants :

	Régime de retraite	
	2009	2008
Titres de capitaux propres	51,4 %	42,1 %
Titres de créance	36,7 %	38,4 %
Autres	11,9 %	19,5 %
	100,0 %	100,0 %

L'évolution du passif (actif) au titre des prestations constituées se présente comme suit :

2009	Régime de retraite	RCRD	Régime de soins médicaux pour les retraités	Total
Solde au début de l'exercice	(1 883)	7 560	3 434	9 111
Charges au titre des prestations constituées	530	860	423	1 813
Cotisations de l'employeur	(1 682)	(168)	(108)	(1 958)
Solde à la fin de l'exercice	(3 035)	8 252	3 749	8 966

2008	Régime de retraite	RCRD	Régime de soins médicaux pour les retraités	Total
Solde au début de l'exercice	(1 210)	6 761	2 816	8 367
Charges au titre des prestations constituées	1 383	967	716	3 066
Cotisations de l'employeur	(2 056)	(168)	(98)	(2 322)
Solde à la fin de l'exercice	(1 883)	7 560	3 434	9 111

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes aux 31 décembre :

	Régime de retraite et RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,25 %	7,25 %	5,25 %	6,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	5,00 %	-	-
Charges au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,25 %	7,25 %	5,25 %	6,75 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25 %	6,25 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	5,00 %	-	-

Renseignements supplémentaires sur les régimes d'avantages sociaux :

	Régime de retraite		RCRD		Régime de soins médicaux pour les retraités	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Cotisations de l'employeur	1 682	2 056	168	168	108	98
Cotisations des salariés	692	515	-	-	-	-
Prestations versées	926	1,056	168	168	108	98

Les cotisations versées et passées en charges par la SOCAN au titre du volet à cotisations déterminées du régime de retraite se sont élevées à 23 \$ (néant en 2008).

8. REDEVANCES DUES AUX TITULAIRES DE DROITS D'AUTEUR MUSICAUX

La disponibilité des fonds aux fins de la répartition est fonction de la réalisation des actifs à une valeur au moins égale à la valeur comptable présentée dans les états financiers.

2009	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Solde au début de l'exercice	172 333	1 764	174 097
Bénéfice distribuable	209 461	3 130	212 591
Répartitions	(207 358)	(2 946)	(210 304)
Solde à la fin de l'exercice	174 436	1 948	176 384

2008	Droits d'exécution	Copies privées	Total
Solde au début de l'exercice	149 941	1 826	151 767
Bénéfice distribuable	216 444	4 054	220 498
Répartitions	(194 052)	(4 116)	(198 168)
Solde à la fin de l'exercice	172 333	1 764	174 097

9. LA FONDATION SOCAN

Les frais d'administration comprennent une somme de 1 379 \$ (1 290 \$ en 2008) relative au financement fourni à la Fondation. Les autres actifs comprennent un montant de 298 \$ (396 \$ en 2008) à recevoir de la Fondation.

Ce qui suit constitue un sommaire des renseignements financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2009	2008
Total de l'actif	5 312	5 041
Total du passif	748	854
Actifs nets	4 564	4 187
Produits	2 582	2 364
Charges	(2 406)	(2 209)
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements	201	(120)
Variation des actifs nets	377	35

À partir de l'exercice 2002, la Fondation a commencé à administrer le Programme d'aide aux créateurs pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Les résultats de ce programme sont inclus dans les sommes indiquées ci-dessus.

10. REVENUS DE PLACEMENT ET DE LOCATION

	2009	2008
Intérêts créditeurs	4 352	6 509
Dividendes	538	302
Revenu de location et autres	1 026	885
Gain net réalisé à la vente de placements	176	323
Frais de courtage et honoraires de conseil en placements	(461)	(442)
Total	5 631	7 577

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

(a) La SOCAN a divers engagements en vertu de contrats de location-exploitation portant sur des locaux de succursales, des véhicules et du matériel de bureau. Les paiements minimums futurs exigibles en vertu de ces contrats de location exploitation, y compris les frais d'entretien et les impôts fonciers, pour chacun des exercices postérieurs à celui terminé le 31 décembre 2009 sont les suivants :

2010	612
2011	535
2012	423
2013	262
2014	232
Par la suite	19
Total	2 083

(b) En 2005, la Commission du droit d'auteur du Canada a modifié le tarif pour la radio commerciale (tarif 1A) de sorte qu'il devrait être calculé selon les « recettes publicitaires » et non plus selon les « coûts bruts d'exploitation » à partir de 2003. Par suite de cette décision, en octobre 2008, la Cour fédérale, Section de première instance a déclaré que les radiodiffuseurs pouvaient, pour la période commençant en 2003, exclure la juste valeur marchande des services de production du montant à partir duquel les droits de licence à payer sont calculés. En 2009, certains radiodiffuseurs ont déduit de leurs paiements de redevances le montant qu'ils estimaient, selon leur calcul, avoir payé en trop pour la période commençant en 2003, étant donné qu'ils n'avaient pas soustrait la juste valeur marchande de leurs services de production. La Cour d'appel fédérale a par la suite statué que les radiodiffuseurs sont tenus d'établir la valeur de leurs services de production afin d'exclure ceux-ci du montant de base à partir duquel les tarifs sont établis. À ce jour, la SOCAN n'a pas reçu le résultat des calculs de la juste valeur marchande des services de production des radiodiffuseurs, ce qui lui permettrait de déterminer un passif éventuel. Puisque la SOCAN ne détient pas les renseignements nécessaires, aucune provision n'a été constituée et présentée dans les états financiers.

12. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés à tous les secteurs de l'organisation et à l'environnement de fonctionnement connexe. Les placements sont principalement exposés à des risques de taux d'intérêt, de marché et de change. La SOCAN a mis en place des politiques et des procédures officielles établissant les objectifs en matière de composition de l'actif. Selon les politiques de la SOCAN, les placements doivent également être diversifiés et répartis entre certaines catégories, et l'exposition au risque associé aux placements individuels doit être limitée.

A) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par la SOCAN. La SOCAN gère ce risque en détenant principalement des titres de créance émis par le gouvernement du Canada et par les sociétés, et en échelonnant les échéances des titres qu'elle détient.

B) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle des opérations sur les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe. La SOCAN risque de subir une perte en raison des fluctuations du marché. Elle atténue ce risque au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter la concentration du risque.

C) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change découle des gains et des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change qui s'appliquent aux titres de capitaux propres de la SOCAN libellés en monnaie étrangère.

COMITÉ DE DIRECTION DE LA SOCAN

Eric Baptiste
Chef de la direction

Joel Grad
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation

David Wood
Chef des affaires financières

Randy Wark
Vice-président, Ressources humaines et chef de l'administration

C. Paul Spurgeon
Vice-président, Affaires juridiques et chef du Contentieux

France Lafleur
Vice-présidente, Service des membres et Communications & Marketing
et directrice générale, Division du Québec

Jeff King
Vice-président, Licences

Marian Wilson
Vice-présidente, Technologies de l'information

Christian Sarrazin
Vice-président, Relations sectorielles et veille stratégique

Dan Greenwood
Vice-président, Planification générale et Changement des affaires

Michael Lewin
Vice-président, Opérations de répartition